



Guide pratique

■ DU LYCEE



Saint-Joseph
REIMS



GUIDE PRATIQUE

■ SOMMAIRE

Table des matières

Généralités.....	02
Dates 2024 - 2025.....	07
Informations Lycée.....	09
Internat.....	14
Pastorale	16
Education physique et sportive.....	18
Association Sportive.....	19
Divers	20

Accueil de l'établissement : 177, rue des Capucins - CS 70005 – 51095 REIMS
CEDEX

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Standard : **03 26 85 23 65** – Fax : 03 26 85 74 90

E-Mail : info@saint-joseph.com – Site Internet : www.saint-joseph.com

Généralités

Informations

Bienvenue aux nouveaux parents d'élèves !

Ce **guide pratique** a pour but de vous présenter le fonctionnement de l'établissement et de faciliter vos démarches.

Le bulletin d'informations de Saint-Joseph, intitulé « **SJR INFORMATIONS** », est envoyé par mail à tous les parents d'élèves au rythme de six fois par an (en septembre et avant chaque période de vacances scolaires). Le « SJR Infos » vient annoncer les événements, préciser les dates définitives et donner toutes les informations nécessaires à la scolarité de votre enfant.

Nous vous invitons également à consulter le **site internet de Saint-Joseph** : www.saint-joseph.com qui propose une note hebdomadaire d'informations aux familles (feuille de semaine). Enfin, la publication bi-annuelle de l'établissement « le **SOURIRE de REIMS** » est remise à chaque famille en décembre et en juin. La revue présente ce que vivent les enfants au sein de l'établissement et fait le lien avec les anciens élèves.

Contacts

Chef d'établissement coordinateur

Olivier HAUTIER

direction-sjr@saint-joseph.com

Assistante de direction

Odile POLLET

03 26 85 74 95

secretariat-direction@saint-joseph.com

Adjointe en Pastorale Scolaire

Anne COLSON

pastoralelycee@saint-joseph.com

Préfet du lycée

Orélie MINGOLLA

prefet-lycee@saint-joseph.com

Secrétaire

Vanessa PARCHAO

03 26 85 74 93

secretariat-lyee@saint-joseph.com

Adjoint, vie scolaire

Julien LAFAYE

03 26 85 62 64

vie-scolaire-lyee@saint-joseph.com

Adjointe, responsable internat

Sandra COLAS

06 32 64 89 30

responsable-internat@saint-joseph.com

Adjoint, orientation, échanges internationaux salle ETAM

Wieslaw WENTA

orientation@saint-joseph.com

Adjointe, responsable des équipes

Marie CAMUS

03 26 85 62 64

resp.equipes@saint-joseph.com

Assurances

Une assurance scolaire est contractée par l'établissement auprès de **FIDES ASSURANCES - GENERALI**. Elle est valable pour tous les élèves inscrits et pour le personnel de l'établissement.

Cette assurance garantit :

- les dommages corporels d'origine accidentelle subis par les élèves et les dégâts matériels qui en résultent ;
- la responsabilité civile vis à vis des tiers.

Sont exclus de la garantie :

- le vol d'objets personnels (y compris véhicule) à l'intérieur de l'établissement ;
- les dégâts matériels résultant d'un accident non causé par un tiers (ceux-ci peuvent être pris en charge par l'assurance « responsabilité civile » de la famille).

Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours à l'adresse ci-dessus. Pour tout accident survenu dans l'établissement, c'est l'infirmierie qui se charge de faire la déclaration. Pour tout accident survenu hors de l'établissement, c'est à la famille de faire la déclaration.

Pour plus d'informations, s'adresser à Gladys NEYRINCK (infirmière)
Tél. : 03 26 85 74 87

Infirmierie

L'infirmierie est ouverte :

Lundi : 9h - 17h30

Mardi : 7h30 - 17h

Mercredi : 7h30 - 12h

Jeudi : 7h30 - 16h30

Vendredi : 7h30 - 16h

En cas d'incident, d'accident ou de maux survenant au sein de l'établissement, l'élève se rend à l'infirmierie, après passage à la vie scolaire, afin d'y recevoir les premiers soins. Nous rappelons que l'infirmierie ne peut pallier une impossibilité des parents de soigner leur enfant malade au départ de la maison, le matin. Si l'état de santé de l'élève ne permet pas de rester dans l'établissement pour suivre les cours, les parents, prévenus par l'infirmière, devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais. Ceci est valable pour les élèves internes également.

Aucun élève ne peut, de par la loi, introduire dans l'établissement des médicaments sans en avoir informé l'infirmière. Les médicaments ainsi que le double de l'ordonnance doivent être déposés à l'infirmierie et l'élève s'y rendra pour suivre son traitement.

Infirmière : Gladys NEYRINCK – Tél. : 03 26 85 74 87

Restauration

Au lycée, les élèves déjeunent au self à un horaire en fonction de leur niveau de classe ou de leur équipe : passage de 12h00 à 12h30.

Les élèves doivent être munis de leur carte individuelle - remise à la rentrée - qui enregistre leur passage.

Les familles choisissent lors de l'inscription le régime souhaité pour la restauration : externe (aucun repas), 1, 2 ou 3 repas par semaine à jour fixe ou demi-pensionnaire (4 repas par semaine).

Le changement de régime n'est possible qu'à chaque début de période, avec un délai de prévenance de trois semaines. En informer le secrétariat concerné.

En cas d'absence de l'élève, le délai de carence est de 15 jours. Au-delà, les frais de restauration font l'objet d'un avoir.

Le repas occasionnel est possible à condition de prévenir, au plus tard le matin même, l'enseignant au primaire (à l'arrivée) ou l'adjoint à la vie scolaire au collège et au lycée (avant 8h).

Voir tarifs de restauration sur le site www.saint-joseph.com

Contributions familiales

Les contributions familiales sont déterminées en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge. Elles diffèrent selon le niveau de classe. Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Joseph.

Le montant annuel de la contribution familiale est réparti sur 10 mensualités, quelle que soit la date de sortie des élèves.

Le régime choisi (interne, interne ville) est valable pour le trimestre entier. Le changement de statut n'est possible qu'en fin de trimestre (Noël et vacances de Printemps), après accord avec les chefs d'établissement ou les préfets.

Voir montant des contributions familiales sur le site www.saint-joseph.com

Facturation

Au cours de la scolarité, quatre factures sont adressées aux familles :

Fin septembre : 4 mensualités de la contribution familiale + le cas échéant, frais d'internat + frais de restauration + frais annexes (études, bibliothèque primaire (cotisation par enfant)).

Décembre : 3 mensualités + frais d'internat + frais de restauration et repas exceptionnels + frais annexes (études, livres, bibliothèque primaire (cotisation par famille), photos et fournitures au primaire).

Mars : 3 mensualités + frais d'internat + frais de restauration et repas exceptionnels + frais annexes (livres, fichier pastorale primaire...).

Fin juin : repas exceptionnels + frais annexes (livres).

Remarque : Toute dépense supplémentaire éventuelle fait l'objet d'un courrier spécifique et/ou d'une mention sur la facture.

Les factures seront disponibles directement sur le site « Ecole Directe », un SMS vous sera envoyé dès que les factures seront consultables. (Les codes vous seront communiqués après la rentrée).

Nous recommandons vivement le prélèvement automatique mensuel pour le règlement. Ceux qui choisissent cette solution sont priés de nous retourner dans les meilleurs délais l'autorisation de prélèvement (voir sur le site).

Pour les autres familles, les factures sont à régler dès réception avec la possibilité d'un paiement par carte bancaire sur le site « Ecole Directe ».

Le recouvrement des factures non réglées au bout de 60 jours est confié à un cabinet de contentieux.

Les familles qui rencontreraient momentanément des problèmes financiers peuvent prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dans le but de trouver une solution favorable.



Dates 2024 - 2025

Dates rentrée des classes

Lycée	Lundi 02 septembre Mardi 03 septembre	Rentrée des internes de 17h30 à 18h45 9h00 : Appel des équipes 10h15 : Appel par classe puis départ avec les professeurs principaux
-------	--	---

Dates réunions de rentrée pour les parents d'élèves

Vendredi 06 septembre, de 18h00 à 21h00	parents de 1 ^{ère} et Tale
Samedi 07 septembre, de 9h00 à 12h00	parents de Seconde

Journées portes ouvertes : vendredi 22 novembre de 18h à 21h et **samedi 25 janvier** de 10h à 13h30

Dates Lycée

Rencontres parents/professeurs : dates à confirmer
Gala : samedi 24 mai

Dates Pastorale Lycée

Messe de rentrée : mardi 10 septembre à 14h25

Retraites des T^{ales} à l'abbaye d'Ourscamp (Oise) du mercredi 18 au samedi 21 septembre pour 2 classes de Terminale (T1 et T2) et du mercredi 25 septembre au samedi 28 septembre pour les 2 autres classes. Fin le samedi vers 14h.

Journée des Secondes : jeudi 05 septembre (2^{ndes} 1), vendredi 06 septembre (2^{nde} 2), jeudi 12 septembre (2^{ndes} 3), vendredi 13 septembre (2^{nde} 4).

Messe de Noël : vendredi 20 décembre à 14h25

Retraite confirmation : Jeudi 14 et vendredi 15 mai

Confirmation : Samedi 17 mai à 10h30

Vacances scolaires 2024 – 2025

Les parents sont priés de tenir compte de ces dates pour établir leurs projets de vacances familiales.

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 18 octobre 2024 à 17h30 Au lundi 04 novembre 2024 au matin
Noël	Du vendredi 20 décembre 2024 à 17h30 Au lundi 06 janvier 2025 au matin
Hiver	Du vendredi 07 février 2025 à 17h30 Au lundi 24 février 2025 au matin
Printemps	Du vendredi 04 avril 2025 à 17h30 Au mardi 22 avril 2025 au matin (lundi de Pâques)
Eté	Fin des cours au lycée et selon les classes en fonction des contraintes du bac.

Fermeture de l'établissement le jeudi 07 et le vendredi 08 novembre en raison d'un rassemblement des établissements jésuites.

Informations Lycée

Préfet du lycée

Orélie MINGOLLA

Secrétaire

Vanessa PARCHAO

03 26 85 74 93

secretariat-lyee@saint-joseph.com

Adjoint, vie scolaire

Julien LAFAYE

03 26 85 62 64

vie-scolaire-lyee@saint-joseph.com

Adjointe, responsable internat

Sandra COLAS

06 32 64 89 30

responsable-internat@saint-joseph.com

Adjointe en Pastorale Scolaire

Anne COLSON

pastoralelycee@saint-joseph.com

Adjointe, responsable des équipes

Marie CAMUS

03 26 85 62 64

resp.equipes@saint-joseph.com

Adjoint, orientation, échanges internationaux salle ETAM

Wieslaw WENTA

orientation@saint-joseph.com

Educateurs externat :

Quentin BAZIN, Jean-Bernard CRETON, Philippe NAVARRO, David MAI

Séries et enseignements

Le lycée comprend 12 classes de la seconde à la terminale.

Les spécialités proposées en 1^{ère} et terminale générale :

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères (Anglais)

Langues

Anglais – Allemand – Espagnol

En option : L.V. 3 : Espagnol – Chinois

Langues de l'antiquité : Latin - Grec

Options en Terminale

Mathématiques expertes

Mathématiques complémentaires

Droits et grands enjeux du monde contemporain

Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début des cours	9h15	8h00	8h00	8h00	8h00
Fin des cours	12h00	12h00	12h15	12h00	12h00
Début des cours	13h30	13h30	Ou	13h30	13h30
Fin cours	17h30	17h30	13h30 (option)	17h30	17h30

Le devoir test des Secondes a lieu les vendredis de 15h40 à 17h30

Vie scolaire

Absences et retards : Toute absence doit être signalée au Responsable de la Vie Scolaire par envoi de mail. **Les sorties anticipées ou exceptionnelles doivent faire l'objet d'une demande écrite** des parents et être présentées à M. Lafaye au moins 24h à l'avance. **De même, les retards sont gérés à la Vie scolaire.**

La carte de lycéen : En début d'année scolaire, l'établissement remet à chaque élève une carte de lycéen. Les élèves doivent systématiquement être en possession de cette carte pour les sorties et les passages au self. Toute carte non produite à plusieurs reprises ou endommagée sera refaite et facturée aux familles (10 €).

La vie en équipe

Chaque élève fait partie d'une équipe d'une douzaine d'élèves. Le lycée comprend 28 équipes. L'équipe bénéficie de sa propre salle d'étude (local d'équipe) et d'un local d'activité. Les repas se prennent en équipe, midi et soir. L'équipe est confiée à un responsable d'équipe (un élève de terminale nommé par les responsables éducatifs du lycée). Leur mission consiste à veiller à la qualité des relations entre équipiers, aux bonnes conditions de travail et à l'organisation des différents projets de l'équipe. Ils sont aidés par l'ensemble de la communauté éducative.

Les temps d'équipe

Les temps d'équipes se déroulent pendant 2 heures par semaine. Les activités sont encadrées par un moniteur d'équipe (enseignant ou professionnel de l'activité concernée). L'objectif est de réaliser un projet commun, au service des autres. Les ateliers « méthodologie » sont encadrés par un enseignant et les temps de formation humaine et spirituelle par l'équipe pastorale.

Déplacements pour les élèves du lycée

Des déplacements de courte distance entre l'établissement et le lieu d'une activité, sans accompagnement d'adulte, peuvent être prévus pour les élèves du lycée (en référence à la circulaire 96.248 du 25 octobre 1996).

En conséquence :

- Les élèves du lycée se rendent seuls sur les terrains pratiqués, ainsi qu'à la piscine municipale, et en reviennent de même.
- Les élèves ont l'autorisation d'utiliser leur vélo pendant ces déplacements.
- Pendant ces déplacements, les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux règles élémentaires de sécurité routière.
- Les déplacements pour les activités d'équipe ou extra-scolaires sont régis par la même règle.

Etudes

En journée, l'étude est située obligatoirement à l'ETAM.

Une première étude est programmée de 18h00 à 19h00.

L'étude du soir en local d'équipe se déroule de 20h00 à 21h15. Les Premières et Terminales qui le souhaitent peuvent, avec l'accord d'un adulte, poursuivre leur travail personnel au cours d'une étude complémentaire dans l'internat jusqu'à 22h30.

Vie de classe

Le comité de classe est formé des deux élèves délégués élus en début d'année. Ce comité est chargé de veiller à l'esprit de travail et d'entraide au sein de la classe. Le professeur principal le rencontre régulièrement.

Evaluations

Des jours sont banalisés dans l'année pour les évaluations des Premières et des Terminales. Le Devoir sur Table (DT) est un devoir écrit dans un temps limité (durée de 2h00 à 4h00). Les devoirs des secondes se déroulent le vendredi après-midi (durée du DT : 1h00 ou 2h00).

Un **bulletin trimestriel** est envoyé au domicile de la famille à la fin de chaque trimestre.

À tout moment, les notes peuvent être consultées sur Internet via le site « Ecole Directe ». Les lycéens qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous avec le préfet et/ou les professeurs principaux.

Concertation avec les parents d'élèves

Pour chaque niveau, en début d'année, une **réunion de parents d'élèves** avec le préfet et les professeurs principaux est organisée afin de présenter le lycée.

Sont également organisées des réunions d'information sur l'orientation et des « **rencontres parents/professeurs** ». Ces dernières se déroulent le vendredi soir et permettent aux parents de rencontrer individuellement les professeurs de leur choix.

Tout au long de l'année, le préfet et les professeurs reçoivent, **sur rendez-vous**, les parents qui le désirent. Enfin, deux fois dans l'année, le Préfet rencontre les délégués de niveau et les parents correspondants de classe (APEL) pour répondre aux questions et réfléchir ensemble aux améliorations possibles.

Orientation

Diverses actions sont mises en œuvre afin d'aider le lycéen dans la réflexion et la construction de son projet d'orientation.

- Espace Orientation en salle d'ETAM, animé par Wieslaw WENTA
- Réunions d'informations pour les parents d'élèves
- Réunions d'informations pour les élèves
- Forum de l'Enseignement Supérieur, participation des volontaires au forum de l'académie de Reims.
- Rendez-vous individuels avec le Préfet ou le professeur principal de la classe pour les élèves de terminale
- Conférences d'établissements de l'Enseignement Supérieur

Une préparation aux concours ACCES et SESAME (30 h) est proposée aux élèves. Elle se déroule dans les locaux de l'établissement, au rythme de 3h par semaine, de novembre à avril.

Les places sont limitées.

Des préparations de santé, scientifiques ou de sciences politiques et droit, sont également proposées à nos élèves.

ETAM

Animée par un cadre éducatif, l'ETAM est une salle multimédia comprenant un espace documentaire, un espace d'information sur l'orientation, un espace informatique et un lieu de travail en silence. L'ETAM est ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 19h (sauf le mercredi).

Les élèves qui n'ont pas cours dans la journée (absence de professeurs, classe en demi-groupe,...) s'y rendent systématiquement.

Foyer des élèves

Il est à disposition des élèves au rez-de-chaussée du bâtiment sur des créneaux précis.

Echanges internationaux et voyages

Des échanges linguistiques et culturels individuels de durée variable (2 semaines à 6 mois) sont proposés aux lycéens. Nous offrons à nos élèves la possibilité de séjourner dans plusieurs pays, et dans la plupart des cas dans des établissements du réseau jésuite. Nous accueillons tout au long de l'année les correspondants étrangers de nos élèves. Pour plus de renseignements, s'adresser à W. WENTA.

Fournitures scolaires

Sur le site internet de l'établissement.

Manuels scolaires

Une banque de prêt de livres est organisée par l'ARBS. Chaque lycéen se verra remettre à la rentrée la totalité des manuels scolaires (qu'il devra recouvrir et marquer à son nom) à la condition de s'être inscrit sur le site d'ARBS avant la rentrée scolaire. Et il est impératif de rendre tous les manuels, en état, à la fin de l'année scolaire sous peine de facturation par la société ARBS.



Internat

- Internat collège et lycée : Sandra COLAS – **06 32 64 89 30**
- Coordinateur du travail scolaire au collège : M. C. BENCHEKROUN
- Educateurs : Justine ALIX, Karine GONZAGUE, Benoît LALLEMENT, Elodie LARCHERON, Kévin LOBRY, Sékou DIOUBATE, David MAI, Valentin COURRIER
- Numéro de fax : 03 26 85 74 90 (en précisant bien le destinataire du fax, le nom et la classe de votre enfant). Standard : **03 26 85 23 65**.

Horaires au lycée

	En Seconde	En Première/Terminale
6h45	Lever	Lever
A partir de 6h45	Petit-déjeuner	Petit-déjeuner
7h25	Fermeture du bâtiment	Fermeture du bâtiment
18h00	Etude obligatoire par niveau le lundi, le mardi et le jeudi	Etude obligatoire en équipe
19h00	Dîner	Dîner
20h00	Etude obligatoire en équipe	Etude obligatoire en équipe
21h15	Ouverture de l'internat	Ouverture de l'internat (possibilité de travailler jusqu'à 22h30 à l'internat)
21h30	Chacun dans sa chambre	Chacun dans sa chambre
22h00	Extinction des lumières	Extinction des lumières
22h30		
Le mercredi 20h/21h15	Etude obligatoire par niveau	Etude obligatoire en équipe

Le réveil s'effectue sur l'initiative des maîtres d'internat à 6h45.

Le petit-déjeuner n'est plus servi à partir de 7h30 et les élèves doivent avoir quitté le self à 7h45.

Le lundi matin et au retour des vacances, les cours reprennent à 9h15. Le lycée est ouvert à partir de 8h30.

L'hébergement

Chambres de 6 à 8 lits. Chaque chambre est équipée de deux douches, d'un grand lavabo et d'un WC. Les élèves sont regroupés par niveau de classe au collège et au lycée. Un état des lieux est effectué régulièrement ; les dégradations constatées sont facturées.

Les études

Chaque soir, de 18h00 à 19h00, les études se déroulent par niveau pour les secondes et dans les locaux d'équipes pour les premières et terminales. De 20h00 à 21h15, l'étude se déroule dans les locaux d'équipes pour tous.

Pour les 1ères et Terminales, il est possible de poursuivre son travail de 21h15 à 22h30, à l'internat, dans une salle d'étude (au rez-de-chaussée pour les garçons, au 2^{ème} étage pour les filles).

Le mercredi, une seule étude est obligatoire de 20h à 21h15.

Les animations et sorties

Les élèves doivent justifier d'un accord parental écrit pour toute sortie occasionnelle, au trimestre ou à l'année.

Le mercredi après-midi, des activités sportives ont lieu dans le cadre de l'Association Sportive, sous la responsabilité de professeurs d'EPS.

Les transports

Arrivée le lundi matin : accueil des internes à partir de 8h30 (début des cours à 9h15).
Retour : pour les collégiens et les lycéens, le vendredi soir, à l'issue des cours (17h30) ou le samedi matin en cas de sanction (« inadmissible »).

Pour les internes domiciliés à Paris, un service de cars affrétés par l'établissement est mis en place (arrêts desservis : Trocadéro, Saint-Lazare, Bastille, Bussy), les lundis matins et les vendredis soirs.

En cas de sanction un samedi matin, le retour est à la charge de la famille (pas de car prévu)

Le trousseau

Merci de tout marquer au nom de l'élève (seule manière de restituer les affaires perdues...).

Le trousseau se compose :

- Pour le dortoir : drap-housse, oreiller, couette. Prévoir un sac à linge sale. L'espace de rangement prévu pour les valises est de H365 x L455 x P750 mm.
- Pour la toilette : serviettes, nécessaire de toilette.
- 1 cadenas à clef (et non à code, avec deux clefs –au moins– en cas de perte).

Téléphones portables pour les lycéens (et appareils divers)

Les téléphones sont récupérés dès l'entrée à l'internat, entre 21h30 et 22h.

L'usage de tous appareils électriques est interdit après l'extinction des lumières.

Tous les appareils utilisés seront confisqués. (Seuls les IPOD sont autorisés pour écouter de la musique en s'endormant).

Pastorale

Le projet pastoral de l'établissement d'inspiration ignatienne s'appuie sur l'aide de nombreux bénévoles (parents, enseignants, éducateurs ou amis de l'établissement). Qu'il s'agisse d'aider ponctuellement ou régulièrement, d'accompagner une marche, d'animer un atelier ou un groupe de réflexion, de s'engager dans la catéchèse... **vous êtes les bienvenus ! Nous avons besoin chaque année de nouvelles personnes. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'adjointe en pastorale.**

Contacts

Adjointe en pastorale scolaire de l'établissement et responsable de la pastorale du lycée : Anne COLSON – pastoralelycee@saint-joseph.com

Les Equipes d'Animation Pastorale (EAP)

Une équipe pastorale, constituée des deux chefs d'établissement du 1^{er} et 2nd degré, de l'adjointe en pastorale scolaire, de l'animatrice en pastorale du lycée, des deux animatrices en pastorale scolaire du collège et de l'animatrice du petit collège veille au bon déroulement du projet pastoral à travers un travail de relecture, de réflexion et de proposition.

Vie pastorale au Lycée

Une formation humaine et chrétienne est proposée à tous les lycéens dans le cadre du projet des Equipes. Ils se réunissent en équipe autour d'un animateur durant six séances réparties sur l'année.

La **formation obligatoire** permet au jeune de grandir sur les trois années du lycée :

- **En seconde** : « Se connaître soi-même » : journée des secondes (marche, jeux, réflexion en petits groupes). Cette journée est accompagnée par des professeurs de 2nde et des éducateurs.
- **En première** : « Rencontrer et découvrir l'autre dans sa différence » : Projet d'Action Sociale ou PAS. Il est demandé à chaque élève de 1^{ère} d'effectuer un stage hors période scolaire d'une semaine ou équivalent à 30h dans un centre ou une association qui accueille des personnes en situation de handicap ou en réinsertion sociale. Ce stage est organisé par l'élève qui produira une relecture écrite qu'il soutiendra oralement et pour lequel il aura une appréciation qui sera notée sur Parcoursup.
- **En terminale** : « Relire sa vie sous le regard de Dieu et apprendre à discerner » : retraite de trois jours dans un lieu spirituel (rythmée par des conférences, des temps de réflexion en petits groupes, temps de silence et de prière).

Les activités facultatives. Dès le début de l'année, l'élève qui le souhaite peut s'engager dans une ou plusieurs activités de réflexion, d'entraide ou de vie spirituelle.

- Prolonger la retraite en cheminant dans un groupe (débat-dessert) accompagné par un couple, engagement réservé aux terminales.
- Se préparer aux sacrements (baptême, communion ou confirmation) en petit groupe accompagné par un adulte.

- Participer au comité pastoral qui anime la vie chrétienne du lycée et prépare les célébrations.
- Faire partie d'un groupe de prière, d'approfondissement de la foi
- S'engager dans une activité de service :
 - Conférence Saint-Joseph, visite de famille,
 - Participer à la collecte nationale annuelle de la banque alimentaire, des restos du cœur,
- Faire la catéchèse en 6^e ou en 5^e.
- Animer un groupe Alpha Jeunes en 3^{ème}

Avec les lycéens, une messe est célébrée tous les jeudis à 17h50 à la chapelle Saint-Ignace du lycée (2^{ème} étage).

Campagne de Carême

La campagne de Carême rassemble tout l'établissement autour d'un projet humanitaire commun. Les élèves aidés des enseignants se mobilisent pour récolter des fonds (vente de crêpes et gâteaux à la mi-carême, repas riz-pomme, services,...). La campagne de Carême est un moment fort dans l'année où nous sommes invités à vivre le partage, la prière et le pardon.

Conférence Saint-Joseph

La CSJ est un mouvement international dont le but premier est de secourir les plus démunis. Présente depuis 50 ans dans l'établissement, la CSJ de Saint-Joseph fait partie intégrante du projet pastoral du lycée. Elle propose aux lycéens qui le souhaitent de visiter dans Reims des familles défavorisées ou personnes seules. Une équipe d'adultes suivent et accompagnent les jeunes engagés dans leur démarche (environ 50 lycéens et 15 accompagnateurs adultes). Grâce à eux, 20 familles sont régulièrement aidées et entourées.

La fête de la CSJ, moment fort de l'année, est organisée le mercredi 29 janvier après midi dans les locaux de l'établissement et est animée en partie par les jeunes.

La campagne de l'Avent invite les collégiens à apporter des denrées alimentaires pour les familles de la CSJ.

Une permanence est régulièrement tenue le mardi et le vendredi matin au bureau de la CSJ dans les bâtiments du lycée. Des bonnes volontés sont très attendues !

Célébrations eucharistiques à l'occasion des temps scolaires importants (rentrée, gala, fin d'année) et des grandes dates du temps liturgique (Noël, Mercredi des Cendres, Semaine Sainte) sont célébrées en communauté et présidées par notre aumônier jésuite ou le prêtre référent du diocèse.

Chaque vendredi de Carême, pendant la pause du déjeuner, nous proposons à tous un temps **d'adoration eucharistique**.

Fête de la Saint Joseph

L'établissement se réunit pour faire corps. Course de Solidarité et des célébrations à la Basilique Saint-Remi et dans notre chapelle.

Notre fête annuelle de la Saint-Joseph se déroulera **le jeudi 20 mars**.

Prières des Mères, les lundis à 8h30, des petits groupes de mamans se réunissent dans la grande chapelle pour prier pour leurs familles et les familles de l'établissement.

Education physique et sportive

Tenue pratique de l'EPS

Tout élève doit posséder une tenue appropriée à la pratique des différentes activités physiques et sportives. La tenue minimale exigée est :

- une paire de chaussures multi-sports propres. (Les « converses » et autres chaussures de mode ne sont pas autorisées.)
- un short, un legging ou un jogging, un tee-shirt ou un polo
- un maillot de bain « une pièce » à usage exclusif des séances d'EPS, un bonnet de bain et des lunettes ou masques de natation.
- une bouteille d'eau ou une gourde remplie
- une raquette de badminton (modèle décathlon entre 10 et 15 €, pas de raquette de plage)

Inaptitude à la pratique de l'EPS

Au lycée

1. **En cas d'inaptitude totale, pour une durée déterminée, pour une activité définie**, avec à l'appui un document certifié d'un médecin (seul habilité à déclarer une inaptitude), qui sera donné exclusivement au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours, la présence en cours de l'élève est obligatoire.
 - a. **En Seconde et Première**, un certificat d'inaptitude établi par un médecin suffira ; il devra être donné au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours et aucun certificat antidaté ne sera accepté !
 - b. **En Terminale**, le certificat d'inaptitude rectoral sera le document référence pour toute inaptitude (classe à examen) ; il devra être rempli par un médecin et l'original devra être donné au plus tard le jour du cours d'EPS exclusivement au professeur concerné. Aucun certificat antidaté ne pourra être accepté ! Ce document pourra être retiré auprès de l'infirmière de l'établissement, du professeur d'EPS ou du coordinateur EPS.

Quel que soit l'inaptitude ou le handicap, le professeur veillera à adapter son enseignement, mais dans tous les cas de figure, il accueillera tous les élèves.

Si toutefois, le professeur ne peut garder cet élève en cours (déplacement impossible pour l'élève par exemple), alors il sera pris en charge par la vie scolaire mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

2. **En cas d'inaptitude ponctuelle**, avec un certificat médical, la présence de l'élève en début de cours est obligatoire. Le professeur d'EPS décidera si l'élève reste au sein du cours à travers des activités adaptées.

Si toutefois, le professeur ne peut garder cet élève en cours, il sera pris en charge par la vie scolaire mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

Association Sportive

Les collégiens et lycéens qui le souhaitent peuvent pratiquer le sport en compétition et/ou approfondir une activité au sein de l'Association Sportive. Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi ou sur le temps de midi. Les compétitions ont toujours lieu le mercredi après-midi.

Professeurs responsables : Olivier LOVISCO et Anthony REITER

Comment s'inscrire ?

Courant septembre, des permanences seront organisées entre 12h15 et 13h30, au bureau E.P.S. Fournir :

- une autorisation parentale
- 25 € par chèque à l'ordre de « Association Sportive Saint-Joseph » ou en espèces
- certificat médical pour l'inscription à l'activité rugby

L'AS au lycée

Les sports possibles sont : football, futsal, tennis, golf, cross, rugby, basket, badten et badminton.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire dans plusieurs disciplines sportives.

Seule l'activité rugby bénéficie d'un entraînement hebdomadaire. Les activités : badminton, futsal, tennis voire golf peuvent bénéficier d'entraînements ponctuels selon les disponibilités des professeurs.

Nous participons aux compétitions UGSEL et UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) le mercredi après-midi.

Divers

Association Saint-Joseph

L'Association Saint-Joseph est une association Loi 1901 dont l'objet est d'assurer la responsabilité administrative, financière et l'orientation pédagogique de l'établissement Saint-Joseph. Elle est placée sous l'autorité de la tutelle jésuite.

L'Association comprend environ 70 membres associés qui se réunissent deux fois par an en Assemblée Générale.

Le **Conseil d'Administration** (CA) de l'Association Saint-Joseph est constitué :

- du bureau dont les membres sont : Dominique HIGEL, Président, Florence LANG, Vice-présidente, François MIRAT, Trésorier et François-Xavier GUEDET, Secrétaire
- de membres élus : Chihab BENCHEKROUN, Valéry BRABANT, Marie-Hélène CONRAUX, Philippe DAUGER, Magali de LA MORINERIE, Pierre HEIDSIECK, Nicolas LOMBARD, Géraldine PEYRELONGUE, Jean-Michel PRIMOT, Anthony REITER, Marie-Laure STEIP, Charles TASSIGNY
- d'un membre de droit : Xavier NUCCI, sj
- de 6 invités : Anne GATINOIS et Olivier HAUTIER (avec voix consultatives), Claire LEFEVRE, Orélie MINGOLLA et Franck BARTHELEMY.

Le CA se réunit en moyenne une fois par mois. Des commissions sont mises en place sur des sujets clefs : pastorale, international, tarifs, travaux, etc... Vous trouverez plus de renseignements à la page Association Saint-Joseph du site internet : www.saint-joseph.com

Association des Parents d'élèves (APEL)

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre représente les parents des enfants inscrits dans l'établissement. A ce titre, elle est en contact avec les responsables de l'établissement afin de faire part des questions des parents et de proposer son aide (BDI, prêts de livres, organisation des « Galas »...).

Les personnes souhaitant s'investir sont les bienvenues !

Pour rejoindre l'APEL ou contacter un responsable, nous vous invitons à consulter la page APEL du site internet : www.saint-joseph.com

Association des Anciens Elèves (AAESJ)

L'Association des Anciens Elèves de Saint-Joseph est au service des anciens élèves, des élèves actuels et de l'établissement. Elle gère la rubrique « anciens » du site internet de Saint-Joseph, le site « Saint-Jo Emploi » pour les anciens en recherche d'emploi, le fichier des anciens élèves (consultable sur Internet), l'annuaire en ligne, adresse la revue « LE SOURIRE » aux anciens élèves à jour de leur cotisation, participe à l'organisation de la « journée des carrières » destinée aux lycéens et soutient financièrement la CSJ, les actions humanitaires des anciens élèves et le financement de bourses pour des élèves défavorisés. M. Fabien FRAEYMAN en assure actuellement la présidence.

Pour contacter l'AAESJ : anciens@saint-joseph.com

Rubrique « anciens » du site internet : www.saint-joseph.com

Association rémoise immobilière de l'enseignement secondaire (ARIES)

Propriétaire des locaux de Saint-Joseph, elle a la charge de l'entretien des immeubles et à ce titre porte le projet de rénovation de la chapelle. Son président est M. Yann VELLY. Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an.

Le Sourire

La SARL « Le Sourire de Reims » édite la publication bi-annuelle de l'établissement. M. Philippe DOUCET en est le directeur-gérant. Anaïs DAVID-CENSIER (publicité) et Jérémy TORRES (rédaction) en assurent la réalisation.

Conférence Saint-Joseph

La CSJ est un mouvement international dont le but premier est de secourir les plus démunis. Présente depuis 50 ans dans l'établissement, la CSJ de Saint-Joseph fait partie intégrante du projet pastoral du lycée. Elle propose aux lycéens qui le souhaitent de visiter dans Reims des familles défavorisées ou personnes seules. Une équipe d'adultes suivent et accompagnent les jeunes engagés dans leur démarche (environ 45 lycéens et 15 accompagnateurs adultes). Grâce à eux, 20 familles sont régulièrement aidées et entourées.

La fête de la CSJ, moment fort de l'année, est organisée un mercredi après-midi de janvier dans les locaux de l'établissement et est animée par les jeunes.

La campagne de l'Avent invite les collégiens à apporter des denrées alimentaires pour les familles de la CSJ.

Une permanence est régulièrement tenue les matins au bureau de la CSJ dans les bâtiments du lycée. Les bonnes volontés sont les bienvenues !

Chorale de Saint-Joseph : la chorale recrute !

Enseignants, personnels, parents, amis de Saint-Joseph qui aimez chanter, rejoignez notre chœur pour animer quelques messes et/ou pour chanter un répertoire de chants profanes. Renseignements : benedictedorangeon@gmail.com



Saint-Joseph **REIMS**

É C O L E

C O L L È G E

L Y C E E

I N T E R N A T

E X T E R N A T

177, rue des Capucins • CS 70005 • 51095 REIMS CEDEX

Tél. 03 26 85 23 65 • Fax 03 26 85 74 90

e-mail : info@saint-joseph.com • www.saint-joseph.com